







Réunion intersyndicale carte scolaire en visio mercredi 26 juin à 10h

Mme la Dasen nous a annoncé que l'école étant un "sujet politique" les opérations de carte scolaire seraient repoussées à la suite des élections législatives anticipées, au mépris complet de l'organisation des écoles, sur ordre du Ministère. Ainsi le CSAsD du 21 juin a été annulé et remplacé par une "reunion d'echanges" avec les syndicats représentés, sans document de travail ni réponse possible.

Tous les représentants des personnels (SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SE-UNSA et CGT Educ'action) ont fait, en préalable, la déclaration commune suivante exigeant que dans ce contexte exceptionnel, aucune nouvelle fermeture ne soit prononcée et que les ouvertures et les annulations de fermetures soient satisfaites :

« Comme les départements de la Seine-St-Denis et de la Seine et Marne, sur demande ministérielle, vous nous avez signifié le report du CSAD ainsi que la transmission de votre projet d'ajustement de carte scolaire à une date postérieure aux élections législatives, après que plusieurs organisations syndicales vous aient alerté sur le retard dans la transmission des documents de travail.

Nous dénonçons avec force cette décision. Le ministère fait ainsi preuve d'un grand mépris, à la fois du travail des équipes pédagogiques comme de celui des services. Les conséquences seront désastreuses : Les affectations à la phase d'ajustement seront repoussées, les collègues affectés ne pourront pas prendre contact avec les écoles. Ces dernières ne connaîtront pas leur structure de classe. Comment le conseil des maîtres peut-il réfléchir aux attributions de classe ? Faire les commandes ? Rappelons que les fournisseurs ont expliqué qu'à cause des JO, les commandes tardives n'arriveraient que de longues semaines après la rentrée.

Pour éviter la désorganisation générale à la rentrée, face à cette situation exceptionnelle, la seule solution consiste à protéger les écoles du Val-de-Marne de toute nouvelle fermeture qui seraient, de fait, des fermetures de rentrée et de satisfaire les ouvertures et annulations de fermeture demandées par les écoles.

Les ouvertures conditionnelles qui devront être réalisées au regard des effectifs transmis par les écoles concernées doivent absolument être annoncées aux écoles avant la sortie des classes, comme les fermetures conditionnelles sur lesquelles vous devrez revenir pour les mêmes motifs. »

Mercredi 26 juin à 10h, réunion intersyndicale en visio :

https://zoom.us/j/99604147544?pwd=Hf3ULMo4ruMdp06yjZqlfCakd10Bsa.1

ID de réunion: 996 0414 7544

Code secret: 059931

Nous rendrons compte des réponses faites par madame l'inspectrice d'Académie le 21 juin et discuterons de la préparation de la rentrée pour laquelle il sera nécessaire de continuer à défendre le mandat porté en commun vendredi dernier.

Nous invitons les collègues, particulièrement ceux dont les écoles sont sujettes à des mesures de carte scolaire, à se connecter et à participer à cette réunion.